



Conditions de vente

Danone SA, Leutschenbachstrasse 95, 8050 Zurich

1. Dispositions générales

- 1.1 Les présentes conditions de vente (les «conditions de vente») constituent la base de toutes les offres et livraisons de Danone AG, sous réserve d'accords exprès et écrits conclus entre Danone AG et ses clients (les «acheteurs» ou l'«acheteur» individuel) au cas par cas. Les conditions d'achat du client ne s'appliquent que si Danone AG l'a expressément confirmé par écrit.
- 1.2 Les conditions de vente et leurs modifications sont transmises au client en version imprimée, par e-mail ou par télécopie avant sa première commande ou au plus tard après réception de celle-ci par Danone AG. Elles deviennent partie intégrante du contrat après l'acceptation sans réclamations de la marchandise commandée par le client et, sous réserve de modifications, elles demeurent valables pour toutes les autres offres et livraisons futures de Danone AG.
- 1.3 Le tarif applicable le jour de la livraison sert de référence pour calculer le montant de la facture. Il est possible de se procurer le tarif en cours auprès du service client Suisse (le contact figure sur la dernière page).
- 1.4 Les prix indiqués dans le tarif s'entendent en francs suisses (CHF) et hors TVA.

2. Offre et conclusion du contrat

Toutes les offres de Danone AG sont sans engagement de notre part. En commandant les produits souhaités, l'acheteur remet une offre qui le lie pour conclure un contrat d'achat. Une offre est réputée acceptée par Danone AG lorsqu'elle est confirmée par écrit par Danone AG ou lorsque Danone AG exécute la commande dans les deux jours suivant sa réception ou dans le délai mentionné par l'acheteur dans sa commande.

3. Livraisons

- 3.1 Les dates de livraison sont celles qui figurent sur la confirmation écrite de Danone AG mentionnée au chiffre 2 ci-dessus. Toutes les dates et tous les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'engagent Danone AG que si ils/elles ont été expressément qualifiés/es de fermes par écrit.
- 3.2 Les commandes qui arrivent chez Danone AG au plus tard à 11 h sont, dans la mesure du possible, livrées le jour de livraison suivant. Pour les produits en action, le délai d'exécution est plus long, comme convenu séparément.
- 3.3 La livraison a lieu à l'adresse de livraison de l'acheteur indiquée sur la commande. A défaut d'une telle indication, la livraison a lieu au domicile de l'acheteur d'où la commande a été expédiée ou au siège social de l'acheteur.
- 3.3 Danone AG a le droit d'effectuer des livraisons partielles.
- 3.4 Si l'acheteur ne réceptionne pas la marchandise commandée, Danone AG a le droit, après l'octroi d'un délai supplémentaire d'une semaine, de résilier le contrat ou de demander des dommages-intérêts pour non-exécution du contrat. Dans ce dernier cas, Danone AG peut demander sans justification du dommage 10% du prix de vente ou la réparation du dommage effectivement subi, sans préjudice du droit de l'acheteur à la justification de ce que Danone AG n'a pas subi de dommage ou en a subi un beaucoup plus faible.
- 3.5 Danone AG n'effectue aucune livraison d'une valeur de marchandise inférieure à CHF 100.-. Pour les livraisons d'une valeur de marchandise comprise entre CHF 100.- et CHF 999.-, les frais de transport effectifs sont facturés. Les livraisons d'une valeur de marchandise de CHF 1000.- et plus ont lieu franco domicile (uniquement pour les livraisons en Suisse). Les livraisons supplémentaires dont l'acheteur convient avec le transporteur sont à la charge de l'acheteur. Danone AG se réserve le choix du moyen de transport. Si Danone AG accède à une demande de l'acheteur d'envois spéciaux avec un autre moyen de transport, l'acheteur doit en supporter le surcoût éventuel. Les livraisons sont effectuées uniquement dans des emballages en carton d'origine sur europalettes.
- 3.6 Danone AG garantit une date limite de conservation d'au moins 15 jours à compter de la livraison à l'acheteur.

4. Conditions de paiement

- 4.1 L'acheteur s'engage à payer le montant de la facture net dans les 20 jours suivant la réception de la facture ou après l'entrée des données de la facture via l'EDI. Si aucun autre mode de paiement n'a été expressément convenu par écrit, les paiements doivent s'effectuer exclusivement par voie de prélèvement sur un compte bancaire de l'acheteur (procédure du recouvrement bancaire direct).
- 4.2 Les remises accordées selon le mode de paiement par Danone AG ne sont valables que si la facture a été réglée dans le délai imparti par Danone AG.
- 4.3 Danone AG se réserve le droit de faire dépendre la livraison de la commande d'un contrôle de la solvabilité de l'acheteur. En passant commande, l'acheteur consent à ce que des renseignements soient pris sur sa solvabilité. Danone AG se réserve le droit de résilier tout ou partie du contrat lorsque des doutes objectifs quant à la capacité de paiement de l'acheteur se sont fait jour. Avant une telle résiliation et/ou en considération de nouveaux contrats à conclure, Danone AG peut proposer à l'acheteur la livraison contre paiement préalable.
- 4.4 Quel que soit le mode de paiement, un paiement n'est réputé avoir été effectué que lorsque Danone AG peut disposer librement de son montant.

5. Réserve de propriété

- 5.1 La marchandise livrée demeure la propriété de Danone AG jusqu'au paiement complet du prix d'achat («marchandise sous réserve»). Danone AG se réserve le droit de faire inscrire la réserve de propriété au registre des propriétés réservées. L'acheteur donne par les présentes son accord à l'inscription au registre des propriétés réservées. Si le paiement a lieu avant la livraison de la marchandise, la propriété est transférée à l'acheteur au moment de la livraison.
- 5.2 L'acheteur a le droit de vendre la marchandise sous réserve dans le cadre de transactions commerciales conformes aux règles, pour autant qu'il ne soit pas en retard de paiement. Les mises en gage ou les cessions de la marchandise sous réserve à titre de sûreté ne sont pas autorisées. En concluant tout contrat d'achat, l'acheteur cède à Danone AG toutes les créances naissant de la revente de la marchandise sous réserve à l'égard de tiers. Danone AG donne l'autorisation révocable à l'acheteur de recouvrer les créances qu'il a cédées à Danone AG au sens de cette clause en son propre nom ou pour le compte de Danone AG. Danone AG est en droit de divulguer la cession de créances à l'égard des clients de l'acheteur. Danone AG recède à l'acheteur les créances à l'égard de tiers visées par cette clause dès que le prix d'achat de la marchandise en question est réglé.
- 5.3 Dès que des tiers ont accès à la marchandise sous réserve, le client doit les aviser de la propriété de Danone AG et prévenir immédiatement celle-ci.
- 5.4 En cas de faute contractuelle de l'acheteur – en particulier en cas de retard de paiement – Danone AG est en droit de récupérer la marchandise sous réserve ou, le cas échéant, de demander la cession des droits de restitution de l'acheteur à l'égard de tiers. La récupération sert, jusqu'à communication du contraire expresse et par écrit de Danone AG, à garantir les créances de Danone AG et ne constitue pas une résiliation du contrat.

6. Réclamations

- 6.1 L'acheteur doit signaler les vices immédiatement, au plus tard 48 heures après réception de la marchandise, à Danone AG, sur le bon de livraison. Les vices qui ne peuvent pas être découverts dans ce délai malgré un examen attentif doivent être signalés immédiatement après leur découverte.
- 6.2 La marchandise faisant l'objet d'une réclamation doit être stockée et manipulée comme il convient. Les renvois ne peuvent s'effectuer qu'avec l'accord exprès et écrit de Danone AG.
- 6.3 En cas de marchandise défectueuse, Danone AG garantit, selon son choix, son amélioration, une livraison de remplacement ou la remise d'un avoir adéquat.
- 6.4 Les affirmations publicitaires ne représentent pas des indications sur la nature du produit.

7. Responsabilité

- 7.1 Danone AG répond des dommages causés à l'acheteur, quel que soit leur fondement juridique, uniquement s'ils reposent sur la violation d'une obligation contractuelle essentielle, sur l'intention ou une négligence grave, sans préjudice de la responsabilité quant aux qualités garanties ou découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux. En outre, Danone AG décline toute responsabilité pour perte de bénéfice ou autres dommages pécuniaires.
- 7.2 Danone Suisse AG ne répond pas des dommages causés par une manutention, un stockage ou un transport inappropriés des produits de la part de l'acheteur ou d'un client final.

8. Droits de marques

Les droits de marques et les autres droits de propriété intellectuelle de Danone AG restent sa propriété exclusive. Toute utilisation des marques qui n'est pas nécessitée par la revente requiert l'accord préalable écrit de Danone AG. L'acheteur s'engage à s'abstenir de tout acte qui peut avoir un impact négatif sur l'image des marques de Danone AG et des autres sociétés du groupe Danone.

9. Force majeure

En cas de force majeure ou d'événements qui rendent à Danone AG les livraisons totalement ou partiellement impossibles – en particulier grève, lock-out, décisions administratives, catastrophes naturelles, épidémies, etc., y compris lorsqu'ils surviennent chez des fournisseurs de Danone AG ou leurs sous-traitants –, Danone AG ne saurait être tenue responsable de retards de livraison ou de fourniture de prestations, même si les délais et les dates en ont été fermement convenus. Ils autorisent Danone AG à reporter la livraison de la durée de l'empêchement plus un délai de préparation, ou à résilier tout ou partie du contrat.

10. Confidentialité

L'acheteur est tenu de traiter les informations qu'il a obtenues sur Danone AG et ses produits dans le cadre de ses relations commerciales avec Danone AG en toute confidentialité et d'obliger ses employés et ses auxiliaires d'exécution chargés d'examiner ces informations à les traiter confidentiellement. Si l'acheteur ou l'un de ses employés ou de ses auxiliaires d'exécution viole l'obligation de confidentialité, l'acheteur devra payer à Danone AG une pénalité de CHF 50 000.–. Le paiement de la pénalité ne libère pas de l'obligation de confidentialité. Une action en autres dommages-intérêts demeure réservée.

11. Rappel de produits

- 11.1 Si Danone AG a des raisons importantes de retirer un produit du marché pour des motifs de sécurité, l'acheteur est tenu d'assister Danone AG le mieux possible dans les mesures préventives à prendre.
- 11.2 L'acheteur s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour être à tout moment en mesure de retourner des produits à Danone AG en cas de rappel. Il doit notamment prendre des dispositions pour assurer la traçabilité des produits requise par la loi.

- 11.3 L'acheteur est tenu, à l'invitation de Danone AG allant dans ce sens, de retourner à Danone AG tous les produits touchés par un rappel. Ces clauses valent également pour les produits concernés qui sont déjà parvenus entre les mains des consommateurs finaux, dans la mesure où cela est réalisable.
- 11.4 Danone AG ne prend en charge les frais liés à un rappel que dans les cas où elle est responsable du motif du rappel pour défaillances de sa part.

12. Droit applicable, for, nullité partielle

- 12.1 Si certaines clauses de ces conditions de vente sont nulles ou deviennent caduques en totalité ou partie, la validité des autres clauses de ces conditions ou des contrats individuels ne s'en trouvera pas affectée. Les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou caduque par une formulation qui reflète le mieux possible le but économique de la clause en question.
- 12.2 Les présentes conditions de vente et tous les contrats individuels entre Danone AG et l'acheteur sont soumis au droit suisse. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.
- 12.3 Le for exclusif est Zurich 1.

No de TVA CHE-112.876.608

Adresse de correspondance

Danone SA
Leutschenbachstrasse 95
CH- 8050 Zurich
Tél: +41 (0) 44 306 40 70
Fax: +41 (0) 44 306 40 71

Commandes

Service clients pour la Suisse
Tél: +41 (0) 44 306 40 72
Fax: +41 (0) 44 306 40 73
Mail: customerservicech@danone.com

1er mai 2012